

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lre}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
6 heures 14 minut. soir,	Omnibus.	4 heure 59 minut. soir,	Express.
4 — 11 — —	Express.	11 — 51 — matin,	Omnibus.
4 — 11 — —	Express-Poste.	6 — 6 — soir,	Omnibus.
9 — 48 — —	Omnibus.	9 — 11 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 22 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le *Standard* du 6 établit ainsi la situation encore peu affirmée des affaires anglaises dans l'Inde :

« Nos derniers avis de l'Inde indiquaient assez la nature de la tâche que notre armée avait à remplir dans l'ancien royaume d'Oude, et malgré les avantages remportés par sir Colin Campbell, si les nouvelles que nous publions aujourd'hui sont exactes, ce général aurait été obligé de se retirer de Lucknow sur Cawnpore. La cause de ce mouvement rétrograde est sans doute le manque de forces suffisantes. Au premier abord, on comptait qu'avec la chute de Lucknow, les rebelles se disperseraient et chercheraient un abri dans les quatre ou cinq cents forts que renferme le pays d'Oude; et que de là ils continueraient à nous faire une espèce de guerre *décousue* et sans ensemble. Mais Lucknow, nous le craignons, n'a pas encore succombé. Une ville de 300,000 habitants, défendue par 80,000 ou 100,000 rebelles furieux, ne respirant que la vengeance, et n'attendant que la mort, s'ils tombent entre nos mains, ne peut être prise facilement.

» Il faut donner à sir Colin Campbell un peu plus de troupes et avoir aussi un peu plus de patience.

» Le drapeau vert (celui de l'insurrection) flotte non-seulement dans le royaume d'Oude, mais encore sur un grand nombre de points dans l'Inde centrale.

» La plupart des cipayes et des habitants ne croit d'ailleurs pas à la chute de Delhi, et cette incrédulité tourne au bénéfice de la rébellion.

» Des renforts, nous l'avons dit et répété à satiété, voilà ce qu'il faut dans l'Inde, et si ces renforts n'y débarquent bientôt et en nombre suffisant pour ne pas laisser aux rebelles l'ombre même d'une chance dans la guerre entreprise contre nous, il est impossible de prédire, avec certitude, le moment où l'Inde nous appartiendra de nouveau. »

Le *Morning-Advertiser* du 6 prétend que la Russie recommence ses intrigues contre la Turquie. En amentant contre elle l'élément slave, elle voudrait provoquer une tempête semblable à celle qui vient d'avoir lieu dans les Indes. L'ambition européenne du czar voudrait se servir du panslavisme, comme d'un marche-pied. Nous nous contentons aujourd'hui de signaler l'aspect menaçant que prennent les choses de ce côté. — Havas.

Lord Redcliffe, arrivé hier à Bruxelles, a dû repartir pour Londres, en passant par Ostende. — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Berlin, 5 janvier. — La banque de Prusse a abaissé aujourd'hui son escompte d'un pour cent.

Londres, 6 janvier. — Le *Globe* déclare que les communications du *Spectateur*, de Paris, relatives à une prétendue alliance de l'Angleterre avec l'Autriche sont absolument dénuées de fondement.

Londres, 7 janvier. — La dépêche officielle suivante, datée de Malte, le 6 janvier, de Suez, le 1^{er} janvier, est communiquée aux journaux :

Le général Havelock est mort le 25 novembre, de la dysenterie. Le 27 novembre, le général Windham a battu en retraite sur Cawpore devant le contingent de Gwalior, en perdant 3,000 tentes et beaucoup d'hommes. Le 7 décembre, le contingent de Gwalior a été battu complètement par sir Colin Campbell, qui lui enleva 16 canons, une immense quantité de munitions et tous ses bagages. Les femmes et les enfants de Lucknow ont été dirigés sur Allahabad. On s'attendait à recevoir la nouvelle de l'attaque contre Canton.

Marseille, 7 janvier. — Le *Journal de Constantinople*, du 30 décembre, dément officiellement la nouvelle de la dissolution des divans des Principautés par la Porte.

Il y avait eu une fête splendide à l'ambassade de

Russie, qui avait distribué cent mille piastres aux pauvres.

Il était tombé beaucoup de neige en Asie et l'on était sans nouvelles à Constantinople de l'ambassade de M. Pichon.

Il y avait eu, le 15 décembre, un nouveau tremblement de terre à Rhodes; et le 22, on avait ressenti quelques secousses à Brousse. La présence de pirates était signalée autour de l'île de Rhodes. Le cours des napoléons à Constantinople est à 125 piastres. Le *Vulcain*, paquebot du Lloyd autrichien, qui avait pris feu, avait été sauvé par un paquebot des Messageries françaises.

Les nouvelles de Grèce, du 31 décembre, disent que le ministre de l'intérieur avait déclaré à la tribune que le gouvernement partageait l'indignation publique à l'occasion de l'affaire d'Argyrocassites; que le préfet de Syra avait été destitué, et que le gouvernement du roi Othon avait exprimé toute sa désapprobation au consul ottoman, pour cette violation de l'indépendance de la Grèce.

Londres, 7 janvier. — La Banque d'Angleterre a réduit le taux de son escompte à 6%. — Havas.

FAITS DIVERS.

Paris, 7 janvier 1858.

L'événement de cette semaine, pour Paris, a été la mort de M^{lle} Rachel. Le télégraphe avait apporté la nouvelle, lundi, dans la soirée; l'affiche de la Comédie française, dans la journée de mardi, lui a donné une immense publicité. Elle portait ces simples mots, malheureusement trop significatifs : *Relâche à cause de la mort de M^{lle} Rachel.*

Cette confirmation d'un fait depuis longtemps attendu n'en a pas moins causé une assez vive sensation. Il est pénible de voir un grand talent s'éteindre dans la force de l'âge, et alors qu'une brillante carrière lui était encore assurée. M^{lle} Rachel n'avait pas encore 40 ans.

FEUILLETON

LES DEUX SOEURS.

DEUXIÈME PARTIE. — VENISE.

(Suite.)

— Nobles sénateurs, dit enfin Simonetta, personne ne rend plus que moi justice aux grandes vertus militaires du comte de Carmagnola, car, pendant que le bruit de sa gloire venait seul jusqu'à vous, ma position près de lui, ma présence à ses côtés me permettaient de le juger à l'œuvre et d'admirer l'intrépide justesse de ses coups. C'est donc avec une joie dont la sincérité ne saurait être mise en doute, que je m'associerais aux témoignages de reconnaissance et d'estime que lui prodigue la seigneurie de Venise, si la sécurité de mon pays et mon profond respect pour la vérité ne m'imposaient fatalement un devoir contraire. En effet, illustres sénateurs, que nous importent les talents d'un homme, si ces talents ne sont que des armes empoisonnées, au service de l'intrigue et de la ruse? Que nous importe l'homme lui-même, si nous avons la preuve en main, preuve irrécusable, preuve éclatante, qu'il nous trompe, qu'il nous vend, qu'il nous livre! — Misérable! s'écria Carmagnola en se levant de toute sa hauteur. — Merci de vous êtes levé, riposta vivement le procureur, merci, noble comte! car voici une preuve accablante dont je vais prier monseigneur le doge de nous donner lecture à voix haute. Et comme vous êtes debout, il sera loisible à chacun de ceux qui sont ici d'assister à une singulière métamorphose! Regardez, Messeigneurs, regardez ce visage qui semble nous braver encore, et vous allez

voir peu à peu paraître et se dessiner, sous le masque resplendissant du héros, la face blême et désespérée du traître. — Tu mens!... tu mens!... répondit Carmagnola avec un accent terrible.

Et, portant la main sur la garde de son épée, il se retourna pour en appeler au dévouement de ses capitaines. Pas un n'était là... Tous absents! tous séparés de celui pour lequel ils eussent mille fois sacrifié leur vie! Autant il y avait d'yeux, autant Carmagnola crut voir de flèches d'acier froides et aiguës braquées sur lui.

— Comme il est pâle! pensa le doge. — Il ne suffit pas d'accuser, dit le prince Pisani d'une voix ferme. Quand on ose proférer de telles attaques, il faut auprès de chaque parole une preuve, auprès de l'allégation le fait. Allons, messer Ugo, expliquez-vous. — L'explication est malheureusement trop facile, répondit le procureur d'un air contrit, et je gémiss tout le premier d'avoir si aisément raison... Si l'éminentissime doge veut bien donner communication à l'assemblée du document que je viens de déposer entre ses mains, elle ne tardera pas à être convaincue que je n'ai rien avancé que d'exact et de vrai. — Lisez! lisez! cria la grande majorité du sénat.

Foscari lut d'une voix accentuée, mais tremblante, la lettre de Bianca Visconti au comte de Carmagnola.

Jamais trahison plus flagrante n'avait été démontrée d'une façon plus claire.

Malgré ses préventions en faveur du comte, le doge lui-même ne put se soustraire à la fascination de ce témoignage accablant.

Jean Pisani lui-même baissa la tête, réduit au silence et indigné.

Quant aux membres du grand conseil de l'inquisition d'Etat, qui savaient le mot de l'infâme comédie, et qui du fond de leur tribunal secret, en avaient dirigé les personnages et les machines par l'entremise du procureur, ceux-là se montrèrent, entre tous, les plus stupéfaits, les plus émus.

A l'insu du doge, qui n'avait été, comme cela arrivait souvent, qu'un instrument dans leurs mains, cette comédie s'était jouée impudemment à la face de Venise, et Venise avait battu des mains au triomphe de son général, Venise s'était enivrée aux parfums des roses qu'on jetait sur son passage, ne comprenant pas, la ville félonne sans le savoir, que les roses allaient servir de couronne à une victime, et que sous ce triomphe il y avait la mort.

La lecture finie, il se fit partout un long silence.

Enfin le prince Pisani se leva.

— Qui prouve, dit-il, que ce ne soit point là une lettre supposée? — J'affirme, répondit Ugo Simonetta, j'affirme de la manière la plus solennelle et la plus positive que cette lettre a été tracée de la main de Bianca Visconti. Au reste, l'enquête et le procès en feront foi. — Comte, dit le doge, qu'avez-vous à répondre?

Carmagnola croisa les bras. Un sourire où se trahissait la profondeur de son mépris circula sur ses lèvres pâles. On eût cru un moment que les mots se pressaient dans sa poitrine et que l'explosion de sa colère allait enfin terrifier ses accusateurs. Mais il se contenta, marcha droit au doge, et d'un ton digne et calme :

— Montrez-moi cette lettre, dit-il.

Le doge la lui présenta.

Les contemporains de cette grande artiste pourront dire, puisqu'ils ont été les témoins de cette vie aventureuse, qu'elle a contribué à abrégé cette existence promise à bien d'autres succès; mais la postérité n'aura à s'occuper que de la trace lumineuse qui signalera son passage sur notre première scène. — Ces quelques années de l'histoire du Théâtre français seront éternellement brillantes.

Souvent on a tenté de convertir la célèbre tragédienne à la foi catholique. Je connais plus d'un ecclésiastique parisien qui a cru arriver à cette conquête qui flattait leur amour-propre. M^{lle} Rachel leur a donné des espérances polies, et elle est morte dans la foi de ses pères. On a ramené ses restes à Paris pour leur décerner de splendides funérailles; et elles sont annoncées pour demain. On peut affirmer qu'à cette cérémonie funèbre toute la population de la capitale sera sur le passage du cortège, immobile et vivement impressionnée, comme on l'a vue aux funérailles d'Adolphe Nourrit et de Talma.

Le jour même de la nouvelle du décès de M^{lle} Rachel, on raconte que l'on s'occupait au ministère du paiement de ce qu'il lui revenait comme sociétaire du Théâtre français, car on la considérait toujours comme telle et on avait l'espoir de la voir remonter sur la scène. — Havas.

— Nous lisons dans le *Journal du Loiret* du 5 :

« Un affreux incendie a éclaté cette nuit dans notre ville.

« A trois heures du matin, le cri lugubre *au feu! au feu!* retentissait dans les rues. Bientôt la diane se faisait entendre pour réveiller les habitants et les appeler au secours.

« Le feu était à la fabrique d'épingles, au faubourg Saint-Laurent.

« C'est à une heure et demie que le feu a éclaté. M. Sion, réveillé par un passant qui avait aperçu une lueur dans l'atelier, descend en toute hâte. L'incendie n'est encore qu'à son commencement. Avec quelques seaux d'eau il peut l'éteindre. Il court à ses pompes, à ses réservoirs. Partout les robinets sont gelés, l'eau manque, et le feu, alimenté par toutes les matières grasses de l'atelier, fait des progrès d'une rapidité effrayante. M. Sion a le désespoir de voir le brasier s'étendre et enflammer sa fabrique sans qu'il puisse tenter autre chose que des efforts impuissants.

« Les voisins arrivent. M. Petit, l'École normale, M. Laurence, M. Daudier, envoient leurs pompes et tout leur monde. Les pompiers et la garde arrivent au pas de course. Mais l'eau manque encore. M. Petit ouvre ses réservoirs, M. Pesle fait allumer sa machine pour donner de l'eau, et c'est à trois heures et demie que les secours peuvent être efficaces. Huit pompes sont mises en mouvement, et l'on peut faire la part du fléau. A cinq heures du matin on était maître.

« Grâce aux sages précautions prises, on a pu éviter de grands malheurs. Il était à craindre que les flammèches n'incendiassent l'immense provision de cottrets de sapin placés dans la cour voisine. La fabrique chauffe au bois, et il y avait tout un chan-

tier amassé, la provision d'une année, environ 7,000 fr. Si le feu prenait à cette provision, les conséquences de l'incendie devenaient incalculables. Une pompe a été employée à asperger continuellement cet amas énorme de bois. L'eau qui gelait immédiatement faisait une croûte de glace sur laquelle les flammèches sont restées sans prise.

« Les magasins où les marchandises confectionnées étaient déposées ont pu être garantis de la même façon.

« Toute la fabrique est brûlée. Il y avait là 12 machines à épingles, plus de 30 métiers, des tours, des étaux, un outillage complet. Tout cela est détruit. C'est la cheville ouvrière en quelque sorte, c'est la machine fabricatrice que l'incendie a dévoré, ce qui arrêtera nécessairement tous les travaux. Plus de 100 ouvriers vont se trouver sans pain au cœur de l'hiver, au moment où le froid est le plus rigoureux.

« Et ce chômage peut hélas durer quelque temps. Il faut reconstruire avant d'établir de nouveaux métiers et de nouvelles machines. Or, on ne peut commencer en cette saison les travaux de construction. D'un autre côté, la confection des machines demandera aussi un délai. C'est un chômage forcé de plusieurs mois.

— Les mesures prises à Londres pour achever de lancer le *Leviathan* dans la rivière ont réussi presque aussi complètement qu'il était possible, samedi soir, et l'on espérait qu'hier on l'aurait vu entièrement à flot. M. Brunel et M. Stephenson entre lesquels existent les relations les plus amicales, parce que celui-ci a donné au premier tous les avantages de sa haute expérience, dès que s'est élevé une difficulté, sont arrivés à Millwall de bonne heure, et après un examen attentif des diverses pompes, ils ont pensé qu'il était à désirer qu'on portât les appareils un peu plus en avant, afin qu'on essayât ensuite de mettre en mouvement cette gigantesque masse. Après de nombreuses manœuvres, la proue de l'*Helen-Baird*, petit bâtiment marchand, est venu par malheur heurter la chaloupe qui portait les cordages et les chaînes faisant partie de l'appareil destiné à lancer le *Leviathan*. La proue de l'*Helen-Baird* a frappé violemment contre la chaloupe emportant le câble de fer de 3 pouces qui avait été entraîné à travers le bâtiment. Cet accident causera probablement un retard de quelques jours, à moins qu'on ne décide de continuer les manœuvres sans employer le palan d'arrière.

— Les historiens ont signalé des froids excessifs en Europe en 299 et 358; c'est l'empereur Julien, en cette année à Paris, qui en parle, en 359; en 558, 605, 670, 695, 759, 760, 763; on mesura dans certains endroits 50 pieds de neige; en 821, 874, 908, 991, 1044, 1063, 1067, 1124, 1125, 1205, 1216, 1234, 1269, 1281, 1323, 1325, 1399, 1402, 1405, 1407, 1408, 1420, 1422, 1423, 1426, 1433, 1434, la gelée commença à Paris le 31 décembre, dura deux mois et 21 jours; la neige tomba pendant 40 jours consécutifs; 1458, 1468-69, Ph. de Compiègne, dont le tombeau est au Louvre, rapporte qu'on coupait le vin dans les ton-

neaux avec des haches, si bien qu'en guise d'un verre, on en recevait un morceau, 1499, 1515, 1525, 1537, 1543, 1544, 1570, 1595, 1608; il y eut 2 mois de gelée à Paris: les cottrets se vendaient 35 sous pièce, 1621, 1655, 1658. Il y a deux siècles, la Baltique gela à une profondeur énorme; 1683, 1684, 1709, 1724, 1733, 1735, 1738, 1740, 1748, 1754, 1760, 1768, 1774, 1776, 1779, 1784, 1785, pendant 115 jours; 1786, 1788, il y eut à Paris 18° 1/4 Réaumur de froid; 1789, froid extraordinaire pendant 7 semaines; 1794, 1796, 1799; en 1810, le mercure gela à Moscow; on se souviendra longtemps, hélas, de 1812; 1813, 1814, 1820, 1830; 1840, à l'arrivée des cendres de l'Empereur, il y avait 18 degrés centigrades de froid.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

M. le V^e O'Neill de Tyrone, sous-préfet de Saumur, vient d'être nommé sous-préfet de première classe, par avancement sur place, conformément aux dispositions du décret du 27 mars 1852. Notre arrondissement sera doublement heureux de cette promotion, parce qu'elle récompense un administrateur méritant, et parce qu'elle assure pour quelque temps encore son séjour parmi nous.

Un bien douloureux événement a eu lieu le jour de la foire de Rennes. Un taureau furieux s'étant attaqué à une jeune fille nommée Leprince, qui gardait les bestiaux dans un champ de la ferme de la Meslée, route de Châtillon, un jeune domestique nommé Lamy a voulu la préserver; mais l'animal, furieux, s'acharnant contre celui-ci, le roulant sous ses pieds, l'a laissé mort sur la place. La jeune fille était dans un état très-alarmant.

On lit dans l'*Emancipation* de Bruxelles :

« M. le général Lamoricière et M^{me} Lamoricière passeront quelques jours à Paris avant de se rendre dans leur propriété près d'Angers. Lorsque les fourgons sur lesquels étaient les meubles et les bagages du général ont passé la frontière, les employés des douanes se sont abstenus de toute exploration. C'est sur l'ordre de la direction du service que cette marque exceptionnelle de déférence a été donnée à l'honorable général. Du reste, M. et M^{me} Lamoricière mettent un empressement tout cordial à exprimer aux personnes qui leur font visite, leur reconnaissance pour la bonté que l'Empereur leur a témoignée dans le douloureux événement par lequel la Providence les éprouve aujourd'hui. »

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

A MM. les sous-préfets et maires du département.
Angers, le 24 décembre 1857.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser le tableau de la rétribution scolaire, tel qu'il vient d'être arrêté pour chaque commune par le Conseil départemental de l'instruction publique pour 1858.

Dans un certain nombre de communes, les taux de rétribution ont été élevés. J'ai la satisfaction d'a-

Enfin on frappa à la porte.

— Est-ce lui? demanda-t-elle en allant ouvrir, car elle n'avait plus la force d'attendre. — Pardon, Signora; un homme qui se dit envoyé de la sérénissime république de Venise, sollicite l'honneur de vous entretenir un instant... — Un autre... un autre que moi!... Qu'il entre.

Ugo Simonetta s'inclina profondément.

Michaëla le supplia du regard. Le procureur comprit cette impatience, et vint tout de suite au fait.

— Signora, dit-il, je vais vous attrister sans doute, mais je vous prie de daigner vous rappeler que, simple envoyé du doge, j'ai une mission de confiance à remplir, et que je dois tout vous dire sans déguiser en rien la vérité... — La vérité! répliqua la jeune fille dont le cœur se glaça d'épouvante; et que peut-elle donc avoir de si terrible? — Elle n'a rien d'irréparable en ce qui vous concerne, reprit gravement le procureur; mais n'anticipons point, et veuillez m'écouter. — Je vous écoute. — Hier, il y a eu réunion solennelle du sénat. — Je le sais. — Le comte de Carmagnola y assistait... — C'est vrai... et depuis... je ne l'ai point revu... — Je suis désolé de vous le dire, Signora; mais, à moins d'un miracle d'en haut, vous ne le reverrez plus.

Michaëla poussa un cri déchirant.

— Il est mort! — Non pas mort, Signora, mais accusé de haute trahison.

Michaëla ne plia point sous cette rude atteinte; mais elle resta sans mouvement et sans voix.

— La seigneurie, vous le comprenez, Signora, ne porte point légèrement des accusations pareilles. Elle ne

Dès le premier coup-d'œil, le comte ne put dissimuler une émotion profonde.

— Son écriture...! murmura-t-il. C'est Bianca... oui, c'est bien elle.

Il rendit la lettre, et demeura immobile, les poings serrés, le regard fixé à terre.

— Encore une fois, comte de Carmagnola, reprit le doge, qu'avez-vous à dire? — Rien.

Alors il se fit un grand mouvement dans toute la salle. Des ordres furent donnés à voix basse, des gardes entrèrent tumultueusement par les deux extrémités opposées, et Carmagnola, chargé de fers, fut immédiatement conduit dans les prisons qui touchent au palais ducal.

Le Conseil des Dix s'assembla le soir même.

XI.

La nuit fut longue pour Michaëla. Le tintement des heures venait par intervalles lui mesurer son supplice sans lui en faire entrevoir la fin. Elle écoutait; elle guettait, et sa pensée parcourait obstinément le même cercle de sombres conjectures et de suppositions sinistres, cercle tourbillonnant et sans issue où nous jetté l'attente, et dont le mouvement impétueux ramène constamment l'esprit au point d'où il est parti, c'est-à-dire à l'inquiétude, au découragement, au désespoir. Elle avait cependant entendu tous les cris d'amour qui avaient accueilli Carmagnola sur sa route; placée près de lui elle avait vu les couronnes tomber sur sa tête et s'effeuiller sous ses pas. Pourquoi donc cette épouvante qui lui serrait le cœur? Pourquoi donc ce pressentiment qui depuis quelques heures lui disait que Venise serait le terme de toutes ses espérances, le tombeau de tous ses rêves?

Que s'était-il donc passé? Hélas!... rien peut-être dont se fût ému un cœur plus tranquille et moins aimant que celui de Michaëla... Mais dans les âmes ainsi faites, Dieu verse, avec les facultés les plus puissantes pour le bonheur, une source intarissable de douleurs et d'amertumes, qui jaillit au moindre coup du sort. Pauvres fleurs humaines que ranime un rayon de soleil, ces femmes nées pour aimer et souffrir ont encore reçu du ciel l'intuition funeste qui fait deviner l'orage dans les riantes profondeurs d'un ciel bleu. Michaëla, au milieu même du triomphe de l'homme qui lui était si cher, avait senti pour lui cette tendresse mélancolique et craintive qui traverse parfois le cœur des mères quand elles voient rire leurs enfants; quand il était parti pour le sénat, elle avait, sans savoir pourquoi, regretté l'absence du capitaine Bramante, et, plus hardie que d'ordinaire, elle avait laissé son front se tiédir sous la douce pression des lèvres du comte plus longtemps et avec plus d'abandon que cela ne lui était jamais encore arrivé.

Et la nuit, une nuit entière s'était écoulée sans qu'il reparût.

Michaëla ne prit point de repos. Elle resta sans cesse debout, courant d'une croisée à l'autre, écoutant le bruit des pas sur la place Saint-Marc, s'étonnant, avec la naïveté de son âge, que tout pût être tranquille autour d'elle quand la mort était dans son cœur, ne comprenant pas surtout que ces gens, qui allaient et venaient sur les dalles blanchies par la lune, eussent l'esprit assez libre pour rire et causer entre eux quand elle avait, elle, les yeux rouges de larmes et l'âme brisée par les tortures de l'incertitude et de l'abandon.

jouter que beaucoup de Conseils municipaux ont proposé eux-mêmes cette augmentation, que les circonstances actuelles permettent de supporter et qui contribuera à l'amélioration de la position des chefs d'école, ainsi que des conditions matérielles dans lesquelles se donne l'instruction primaire.

Le Conseil départemental, par son arrêté dont une copie est ci-jointe, a offert aux familles l'option entre le paiement de la rétribution mensuelle et un abonnement annuel dont le prix est fixé à un taux inférieur à la somme des cotes mensuelles pour l'année classique. Cet abonnement, qui est du reste facultatif, donnera la liberté au père de famille d'envoyer son fils à l'école dans les jours d'été où il n'aura pas besoin de son aide, soit parce que les travaux des champs seront achevés ou momentanément suspendus, soit parce que le temps ne permettra pas de s'en occuper. Grâce à ce retour plus ou moins fréquent à la classe, l'élève n'oubliera pas ce qu'il a appris et arrivera plus promptement au terme régulier de ses études. Je vous prie de faire connaître à vos administrés les avantages de l'abonnement annuel qui est répandu et apprécié dans d'autres départements.

Vous trouverez ci-après mes instructions spéciales sur la manière dont l'abonnement annuel devra être contracté et perçu.

Agréés, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le préfet, BOURLON DE ROUVRE.

Le Conseil départemental de l'instruction publique de Maine-et-Loire,

Vu l'article 15 de la loi du 15 mars 1850 et les articles 19 et 20 du décret du 7 octobre de la même année;

Arrête :

1^o Dans toutes les communes du département, les enfants au-dessous de huit ans, non portés sur la liste des admissions gratuites approuvée par M. le préfet, paieront un taux mensuel de un franc vingt-cinq centimes, et ceux de plus de huit ans, un franc soixante-quinze centimes. Toutefois, des taux supérieurs à ces minimum sont adoptés pour les communes où ils sont déjà établis, et pour celles où ils ont été proposés par les Conseils municipaux, en conséquence de l'invitation contenue dans la circulaire de M. le préfet du 31 août dernier.

2^o La rétribution mensuelle pourra, à la volonté des parents, être remplacée par un abonnement annuel qui sera de douze francs pour les enfants de moins de huit ans, et de quatorze pour ceux qui auront dépassé cet âge.

Dans les communes où le taux mensuel dépassera le minimum, le taux de l'abonnement annuel sera élevé proportionnellement. Il pourra même être porté à dix-huit francs dans les villes ou communes de population agglomérée où la fréquentation continue de l'école est déjà assurée.

3^o La rétribution scolaire est fixée pour l'année 1858 conformément au tableau ci-annexé.

Fait en Conseil départemental, le 22 décembre 1857.

Le préfet président, BOURLON DE ROUVRE.

Instructions sur la manière dont l'abonnement annuel devra être contracté et perçu.

I. — Les chefs de famille qui en feront la déclaration dans les quinze premiers jours du mois de janvier, ou en présentant pour la première fois leur enfant à l'école, auront la faculté de prendre pour les mois d'école un abonnement annuel suivant le taux fixé pour la commune par l'arrêté du Conseil départemental du 22 décembre dernier.

II. — L'abonnement sera constaté par l'inscription de l'enfant sur une liste dont le modèle est ci-joint. Si le père, ou, en cas de décès de celui-ci, la mère ou le tuteur de l'enfant ne savent pas signer, le maire signera à leur place à la colonne d'embarquement pour attester l'abonnement contracté en sa présence.

Un double de la liste ainsi formée sera remis à l'instituteur.

III. — L'abonnement est dû pour toute l'année par les élèves inscrits, qu'ils aient ou non fréquenté l'école, sauf les cas d'exclusion, de décès, de maladie dûment constatée ou de changement de domicile des parents. — Le dégrèvement prononcé pour les causes précédentes ne peut s'étendre en aucun cas aux mois pendant lesquels l'école a été ou a pu être fréquentée.

IV. — Le prix de l'abonnement sera perçu par trimestre.

Soit : 3 fr. pour un abonnement de 12 fr.	
3 fr. 50 c. — 14 fr.	
4 fr. — 16 fr.	
4 fr. 50 c. — 18 fr.	

V. — L'instituteur consacrerait dans son rôle trimestriel un article à chacun des chefs de famille qui ont des enfants abonnés. Il devra ajouter à la fin de l'article, sous forme de parenthèse, cette mention spéciale : *Enfant abonné.*

DERNIÈRES NOUVELLES.

Vienne, jeudi soir. — D'après une dépêche télégraphique de Constantinople, datée d'hier, Reschid-Pacha est mort subitement. — Havas.

ÉTAT-CIVIL du 15 au 31 décembre.

NAISSANCES. — 16, Adèle Julienne, rue St-Nicolas; — 18, Marie-Louise Rivain, île du Saule; — 19, Pierre-Théophile Angé, rue de la Visitation; — 21, Cécile Dezé, rue de Fenet; — 23, Jules-Vital Champ, rue de Fenet; — 26, Adèle-Léonide Coursolle, rue Saint-Nicolas; — Félix Chauveau, rue des Capucins; — 29, Félix-Pauline Guiet, rue Duplessis-Mornay; — Marguerite-Augustine-Louise Bellanger.

MARIAGES. — 22, René Bécot, aubergiste, a épousé Elisabeth Mureau, domestique, tous deux de Saumur; — 28, Edouard-Célestin Méon, cordonnier, a épousé Marie Tessier, lingère, tous deux de Saumur; — Augustin Chevalier, valet de chambre, a épousé Louise-Joséphine Martreux, femme de chambre, tous deux de Saumur; — Auguste

Lambert, trompette à l'école, a épousé Joséphine-Marguerite Moulin, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 17, Michel Angibault, ecclésiastique, 60 ans, rue de l'Hôtel-Dieu; — 18, Eugène Leger, palefrenier, 50 ans, rue du Haras; — Adolphe Pelou, 1 mois, Basse-Île; — 19, Clémence-Françoise Leguen, 9 ans, carrefour de l'Arche-Dorée; — 21, Louis Bourguignon, cordonnier, 41 ans, rue Dallery; — 22, François Vigroux, tailleur de pierres, 46 ans, rue de la Basse-Île; — Frédéric-Camille Girard, rue du Portail-Louis; — Michel-Félix-Marie Bedier, 3 ans, rue d'Orléans; — 26, Daniel Sapin, journalier, 69 ans, à l'Hôpital; — Coursolle, mort-né, rue Saint-Nicolas; — Louise-Virginie Vazeilles, 6 ans, rue d'Orléans; — 27, Joséphine Chevron, journalière, 55 ans, célibataire, à la Providence; — 28, Augustine Peltier, lingère, 21 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 30, Coursolle, 4 jours, rue Saint-Nicolas.

La légende napolitaine de saint Pierre à Naples, — la biographie de l'archevêque martyr et de son successeur, — l'histoire touchante de la fondation de l'œuvre des Petites Sœurs des Pauvres et de celle des Petits Ramoneurs — l'histoire des églises les plus remarquables, — un délicieux cantique en musique et des poésies, des anecdotes toutes morales, telles sont les lectures édifiantes et intéressantes que l'*Almanach religieux* offre à ses lecteurs pour l'année 1858, indépendamment des détails officiels sur le gouvernement de l'Église universelle à Rome, les évêchés de France, etc., etc. Cet almanach justifie donc très-bien, son titre d'*Étrennes catholiques*.

PÂTE DE REGNAULD AÎNÉ.

Son efficacité contre les rhume, catarrhe, enrouement, grippe et irritations de poitrine, est prouvée par trente-neuf années de succès.

Un rapport officiel, en date du 31 janvier 1844, constate qu'il n'entre pas d'opium dans sa composition.

Sa vogue, que l'on peut appeler universelle, a fait surgir des contrefaçons et des imitations qui ont été condamnées par les tribunaux de Paris et de Lyon.

Pour n'être pas trompé sur l'origine de cette Pâte pectorale, il faut s'assurer que l'étiquette de la boîte porte la signature REGNAULD AÎNÉ, inventeur. — Une instruction est jointe à chaque boîte. — Dépôts : à Paris, rue Caumartin, 45; et dans toutes les bonnes pharmacies de la France et de l'étranger. (565)

BOURSE DU 7 JANVIER.

3 p. 0/0 hausse 50 cent. — Ferme à 70 15.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 93 00

BOURSE DU 8 JANVIER.

3 p. 0/0 baisse 53 cent. — Ferme à 69 80
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 94 90.

P. GODET, propriétaire-gérant.

se prononce que preuves en main. Il est hors de doute aujourd'hui que le comte, tout en paraissant servir Venise, entretenait des relations criminelles avec le duc de Milan. On sait par quel moyen il espérait rentrer en grâce auprès de lui et le prix qu'il mettait à son dévouement. C'est la main de Bianca Visconti qui devait être le gage d'une réconciliation prochaine... Une lettre, écrite par la fille elle-même sous la dictée de son père et saisie sur l'homme qui en était porteur, a répandu sur tous ces faits une lumière si éclatante, qu'il serait désormais impossible de les nier.

Ugo Simonetta prit le temps de respirer, afin de donner à Michaëla celui de répondre. Mais elle garda son attitude froide et en quelque sorte insensible. Elle écoutait attentivement... Que pouvait exiger de plus le procureur ?

— En présence d'un péril aussi imminent, reprit-il, la seigneurie devait se montrer sévère. Le comte de Carmagnola attend son jugement dans les prisons du palais ducal. Mais la trahison de cet homme n'a pu changer, Signora, les sentiments de Venise à votre égard. Pour le sénat, fidèle et généreux gardien de tous les droits, vous êtes et serez toujours l'enfant traîtreusement dépouillée par son père, c'est-à-dire l'héritière unique et légitime du duché de Milan. C'est à ce titre qu'il a voulu que vous fussiez instruite par ma voix de tout ce qui s'est passé à Venise depuis hier; c'est à ce titre que vous êtes appelée à entendre une proposition émanée ce matin même du grand conseil, et pour laquelle je réclame, Signora, toute votre attention.

Le procureur crut devoir s'arrêter une deuxième

fois, ne fût-ce que par déférence et pour laisser au moins à celle qui l'écoutait la faculté de placer un mot. Michaëla se contenta de s'asseoir et de lui indiquer un siège, afin de l'engager à en faire autant. Impossible de pénétrer la pensée de la jeune fille; ses yeux, son visage, étaient de marbre.

— La guerre, dit Simonetta, peut continuer entre le duc et nous... Il est possible aussi que la paix se signe... Dans les deux cas, la république de Venise veut réserver l'avenir et pouvoir, à un moment donné, être l'arbitre des destinées futures de l'État de Milan. Or, le meilleur moyen pour elle d'atteindre ce résultat est sans contredit, noble Michaëla, de reconnaître et de proclamer solennellement vos droits à la succession de la maison Visconti, et de déclarer hautement sa volonté de vous rétablir tôt ou tard sur le trône dont on vous a odieusement frustrée... C'est en effet ce qu'elle a résolu de faire, et elle n'y met qu'une seule condition... — Et cette condition... ? demanda enfin Michaëla d'une voix oppressée. — C'est que vous acceptiez de ses mains un époux, lequel, déjà désigné par l'immense majorité des membres de la seigneurie, serait le signor Azzolino d'Amalfi, gentilhomme vénitien de l'extraction la plus noble et la plus ancienne, puisqu'un de ses aïeux commandait la flotte qui battit l'empereur Barberousse, et qui pourrait alors, du chef de sa femme, c'est-à-dire au nom de Michaëla Visconti, faire valoir et revendiquer à main armée l'héritage qu'une sœur indigne tenterait encore de lui disputer. — C'est-à-dire, s'écria Michaëla avec énergie en se levant, c'est-à-dire que Venise daigne faire de moi l'instrument de ses ambitions futures et de

ses projets de conquêtes !... c'est-à-dire qu'elle vient me proposer impudemment de trahir l'homme que j'aime, pour me jeter sans autre intérêt que celui d'une politique froide et sans cœur, dans les bras d'un homme que je ne connais pas... c'est-à-dire qu'elle vient m'offrir l'espoir d'une couronne, ce splendide hochet d'or, en échange d'un peu de complaisance, disons le mot, d'un peu de honte et de lâcheté !... Venise se trompe, Venise s'adresse mal. Allez dire à ceux qui vous ont député vers moi que Michaëla Visconti ne s'associera point à de ténébreuses intrigues, et qu'elle ne paiera pas d'une faiblesse coupable la protection intéressée que vous lui offrez en leur nom. Dites-leur que, s'ils veulent obtenir quelque chose de moi, ils doivent choisir pour ambassadeur le seul homme dont le dévouement et la loyauté ne me soient point suspects. J'ai nommé Carmagnola. Qu'il soit libre, qu'il vienne... et je verrai ce que j'aurai à faire ! — Mais, Signora, vous n'avez donc pas compris qu'une accusation capitale... — Est-ce que vous supposeriez par hasard, interrompit fièrement Michaëla, que je crois à cette prétendue trahison ? Non ! non ! Je me méfie de vous, Venise et Vénitiens, qui avez de par le monde une réputation détestable, réputation de menteurs, de fourbes et d'ingrats ! Que parlez-vous de lettres écrites, de papiers saisis, de preuves accablantes ? Je ne sais qu'une chose, moi ! c'est que Carmagnola est la franchise, l'honneur, la vertu même ! Vous dont je ne sais pas, dont je ne veux pas savoir le nom, Signor, mais qui avez osé répéter devant moi que Carmagnola est un traître, je vous défends de dire un mot de plus... Sortez. (La suite au prochain numéro.)

Étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

LA FERME

de la

DEROUETTERIE,

Située dans la commune de Vivy,

Actuellement exploitée par le sieur Brossellier,

Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, prés et bois; le tout d'une contenance de 12 hectares 83 ares 85 centiares.

S'adresser, pour voir les lieux, au sieur Brossellier, fermier, et, pour traiter, audit M^e LEROUX.

On donnera toutes facilités pour les paiements. (12)

A VENDRE

De gré à gré et par lots,

UNE MAISON

ET 2 HECTARES 77 ARS DE TERRE,

Situés à la Croix-Verte,

Commune de Saint-Lambert-des-Levées, et exploités par le sieur Pellier.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LEROUX, notaire à Saumur, chargé de la vente.

Il sera accordé les plus grandes facilités pour les paiements. (13)

Étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e Touchaleaume,

En totalité ou en détail,

Le dimanche 17 janvier 1858, à midi,

LA CLOSERIE

de

L'OUCHE LAMBERT

Située commune de Saint-Lambert-des-Levées,

A 3 kilomètres de Saumur, d'une contenance de 4 hectares 15 ares 78 centiares.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, audit notaire. (3)

A CÉDER

De suite,

Pour cause de maladie,

Aux conditions les plus avantageuses,

Une ÉTUDE DE NOTAIRE, dans l'arrondissement de Baugé, d'un produit de 3,500 francs.

S'adresser, pour tous renseignements, soit à M. MARTEAU, ancien notaire à Baugé, soit à M^e BAUDRY, notaire au Lude. (7)

Étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER,

Une PROPRIÉTÉ, situé à Saumur, dépendant de la succession de M. de Charnière, consistant en une maison, cour et jardin, joignant le quai Saint-Nicolas, et en une autre maison joignant la place Saint-Nicolas.

Cette propriété, qui contient dans son ensemble 1,507 mètres carrés, est limitée au levant par la maison de M. CHARLES RATOUIS, au couchant par celle de M^{me} HOUTAPEL.

S'adresser à M. DE LA SELLE, au château de Preuil, près Doué, ou audit M^e LEROUX. (684)

A AFFERMER

Pour neuf années, à partir du 25 mars 1859,

UNE BONNE PROPRIÉTÉ,

Consistant en de vastes bâtiments d'exploitation, terres, prés et vignes, d'une contenance de 36 hectares environ, sise en les communes de Méron et de Montreuil-Bellay.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay. (723)

A VENDRE

UNE MAISON,

Située à Saumur, quai de Limoges, n^o 153, autrefois occupée par M. Bouteault, boulanger.

Cette maison, d'une grande profondeur, est composée au rez-de-chaussée, de boutique et salon sur le quai; arrière-boutique, vaste magasin donnant sur une cour commune, latrines, communauté à la pompe, caves sous toute la maison;

Au premier et au deuxième étage, plusieurs appartements sur le devant et sur le derrière;

Plusieurs chambres au troisième étage;

Vastes greniers sur le tout; Au-dessus du magasin, trois étages de vastes chambres pouvant servir elles-mêmes de magasins.

Cette maison est susceptible d'être fractionnée en plusieurs locations.

L'adjudication s'en fera le lundi 11 janvier 1858, en l'étude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

S'adresser, pour voir la maison, à M. FOUQUES, demeurant à côté, sur le quai, dépositaire des clefs. (685)

Changement de Domicile.

L'étude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur, successeur de M^e DION, située actuellement rue d'Orléans, n^o 79, est transférée en face, même rue, n^o 52. (9)

Étude de M^e FERMÉ, notaire à Chinon (Indre-et-Loire).

TERRE

ET

CHATEAU DE BROU

EN TOURAINE,

Situés communes de NOYANT et de SAINT-ÉPAIN arrondissement de Chinon,

A VENDRE

En l'étude de M^e FERMÉ, notaire à Chinon, (Indre-et-Loire).

Le CHATEAU, moyen-âge, bâti au milieu des terres qui en dépendent, est situé à 1 kilomètre de la station de première classe de Sainte-Maure (chemin de fer de Tours à Bordeaux); à 30 kilomètres de Tours à Châtellerault, à 5 kilomètres de la petite ville de Sainte-Maure et à 8 kilomètres de celle de l'Île-Bouchard;

Sa position, à mi-côte, et au milieu de vastes jardins parfaitement plantés, domine la vallée de la Manse, et rend l'habitation délicieuse.

La TERRE de BROU, d'une contenance totale de 330 hectares, consiste en : trois fermes, composées de bâtiments d'habitation et d'exploitation, un moulin à eau à deux paires de meules, sur la petite rivière de la Manse, bois-taillis et de futaie, percés de belles allées, prairies sur les deux rives de la Manse, terres labourables, vignes, jardins anglais et jardins potagers.

La rivière de la Manse qui traverse les prairies et jardins est très poissonneuse; le gibier est fort abondant dans la contrée; et surtout dans la propriété.

S'adresser :

Pour visiter la terre, au CHATEAU DE BROU;

POUR LES RENSEIGNEMENTS,

1^o A Paris, à M. FOURCHY, notaire, quai Malaquais, n^o 5;

2^o A Tours, à M. ROBIN, notaire;

3^o A Chinon, à M. GUERTIN, avoué;

ET POUR TRAITER,

A Chinon, à M^e FERMÉ, notaire, chargé de la vente et dépositaire des titres de propriété. (720)

Étude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

UN MORCEAU DE VIGNE,

Contenant 55 ares,

Situé au clos Dinan ou Vau-Langlais, commune de Bagnoux, joignant au midi le sieur Tempier, au couchant le sieur Lebrun, au nord M^{me} veuve Vételay.

L'adjudication s'en fera le dimanche 24 janvier 1858, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

S'adresser à M. DELAUNAY-VALIENNE, propriétaire à Saumur, ou audit M^e DUTERME. (697)

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise Grand'Rue, 12.

S'adresser à M. PIETTE, architecte, rue Bodin, 12, ou à M^e LEROUX, notaire.

Il y aura toute facilité pour les paiements. (719)

A VENDRE

De très-jolis plants de peupliers suisses et d'Italie.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presle. (601)

A LOUER

Pour la St-Jean 1858,

La MAISON occupée par la Poste aux lettres, avec cour, jardin, remise et écurie.

S'adresser à M^{me} veuve LINACIER, ou à M. LINACIER, à Saumur. (646)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Ou pour la Saint-Jean,

UN DEUXIÈME ÉTAGE,

Sur le quai de Limoges.

S'adresser à M. SARTORIS. (2)

A VENDRE

Un très-beau BILLARD tout neuf.

S'adresser chez M. NANCEUX-MONESTE, rue de la Comédie. (682)

Une TABATIÈRE de prix a été oubliée dans le magasin de M. Menier. Elle est à la disposition de qui l'a perdue. (4)

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

année 1858

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE PÉRISSE FRÈRES

A PARIS, rue Saint-Sulpice, 30. | A LYON, Grande-Rue-Mercièrre, 19.

50 centimes

ALMANACH RELIGIEUX

ÉTRENNES CATHOLIQUES

Pour l'an de grâce 1858 — (Troisième année),

Rédigé par un membre du haut clergé de Paris.

CONTENANT :

CALENDRIER SPÉCIAL, avec 2 et 5 saints par jour et les noms usuels dérivés des noms de saints.

GOUVERNEMENT DE L'ÉGLISE UNIVERSELLE. Le Sacré Collège. — Cardinaux. — Episcopat français. — Ministère des cultes, etc.

HISTOIRE RELIGIEUSE DE L'ANNÉE, avec portraits et gravures.

LES PETITES SŒURS DES PAUVRES. Origine de cette pieuse institution.

LES ÉGLISES DE PARIS, avec gravures.



SUITE DU CONTENU :

LA LÉGENDE NAPOLITAINE, par M. l'abbé Postel.

LES PETITS RAMONEURS. Œuvre parisienne.

BONJOUR-BONSOIR. Musique religieuse.

VARIÉTÉS ET MÉLANGES. Poésie et prose.

ANECDOTES RECRÉATIVES et instructives.

PENSÉES MORALES, etc.

Un joli volume avec Gravures et Couverture en couleur.

PRIX : 50 CENTIMES.

En cette ville, chez tous les libraires; dans toutes les librairies religieuses; dans les localités sans libraire auprès des colporteurs. Et chez l'éditeur HOUSSIAUX, rue du Jardinnet, 5. — (Il y a des exemplaires estampillés pour la vente à la porte des églises.) (732)